

de Beaumont il sera fait assemblée au son de la cloche au premier jour de dimanche ou de feste issue de vespres qui leur sera indiqué au prone au presbitaire de la dite paroisse de tous les habitants d'icelle pour en présence du dit sieur Chasle et du seigneur de leur paroisse deliberer entre eux s'il leur est plus convenable de retablir leur église que d'en construire une nouvelle et en cas qu'ils estiment que l'ancienne ne se puisse réparer et qu'il leur soit plus utile d'en construire une nouvelle, ils délibereront si elle sera construite de bois comme l'ancienne ou s'il leur est plus avantageux de la faire de pierre et de quelle grandeur elle sera pour n'être pas dans la nécessité d'en faire une nouvelle dans la suite, et en cas qu'il estiment nécessaire de faire une nouvelle église plutot que de retablir l'ancienne et de la faire de pierre habitants de la dite paroisse qui feront faire le plan et l'état estimatif de toute la dépense à faire pour l'entière perfection du dit édifice, et ensuite l'état de répartition de ce que le seigneur et chacun des habitants seront tenus de donner pour la bâtisse de la nouvelle église et sera dressé par un notaire ou un greffier sur les lieux un procès verbal contenant le consentement ou le refus des uns ou des autres habitants touchant chacune des dites délibérations pour le dit procès verbal, ensemble le dit plan, l'état estimatif, et de repartition à nous rapporté et estre ordonné ce que de raison. Mandons etc. Fait à Québec le 19 mai 1721."

(Signé) BÉGON.

J'ignore ce qui empêcha cette ordonnance de 1721 d'être mise de suite à exécution. Toujours est-il que l'église de Beaumont, celle que l'on voit encore aujourd'hui perchée au haut de la falaise, dans un site ravissant, ne fut construite qu'en 1733. C'est le millésime que l'on voit sur son portail. En revanche, un presbytère fut construit en 1722. Et l'on possède si bien à Beaumont l'amour des choses antiques que presbytère et église existent encore. Le presbytère de 1722 sert